

Procès-verbal
Du conseil de pôle de Guadeloupe
Du 26 novembre 2018

Faute de quorum le vendredi 23 novembre dernier, le conseil polaire de Guadeloupe est reporté au lundi 26 novembre 2018 dans la salle de réunion de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques située sur le Campus de Fouillole, sous la présidence le Vice-président du pôle, Professeur Alex MERIL.

Collège des Enseignants-chercheurs

Professeurs des Universités

- Monsieur Michel GEOFFROY
- Monsieur Jean-Gabriel MONTAUBAN

Maitres de Conférences

- Monsieur Claude HERTOUGH
- Monsieur Jimmy NAGAU

Collège du personnel BIATSS

- Monsieur Bruno HARAL

Collège des étudiants

- Monsieur James LARROUY
- Madame Kezia AGAPE

Collège des personnalités extérieures

- Monsieur Jean ALICE, Proviseur honoraire

Etaient représentés :

- Monsieur le professeur Eustase JANKY a donné procuration à Monsieur le professeur Michel GEOFFROY,
- Madame Josiane GATIBELZA représentante de la Ville de Pointe-à-Pitre est représentée par Monsieur Jean ALICE

Invités

Monsieur Paul NUIRO, Conseiller spécial du Vice-président.

Il est 08h30, le **Vice-président** du pôle Guadeloupe vérifie le quorum, qui n'est pourtant pas nécessaire, ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence. Puis il présente l'ordre du jour et recueille les questions diverses :

A. Propos liminaires

B. Affaires institutionnelles

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- Conventions.

C. Affaires financières

- Budget primitif 2019,
- Bilan CPO 2015-2018,
- Présentation des projets stratégiques 2019-2022,
- Acquisition d'un nouveau copieur au Pur.

D. Affaires pédagogiques et de vie universitaire

- FSDIE (2^{ème} campagne 2018).
- Offre de formation continue 2018-2019,
- Tarifs formation continue 2018-2019,
- Demande de domiciliation d'une association.

E. Affaires commission de recherche

- Appels à projet recherche.
- Conventions recherche,

F. Questions diverses

- *Fermeture et ouverture des portes du bâtiment Recherche,*
- *Projet de restauration sur le campus de Fouillole,*
- *Projet de campus vert,*
- *Semaine de révision à l'UFR SEN,*
- *Accessibilité des notes sur la plateforme de l'EN.*

A. Propos liminaires

Le Vice-président rappelle aux membres du conseil polaire, qu'il est élu depuis 1an, et reconnaît que les activités polaires s'intensifient.

A titre d'exemple, la semaine précédente a été marquée par la fête de la Science qui était aussi couplée avec la Route du Rhum.

La manifestation fut très réussie sur Pointe-à-Pitre, (près de 5000 jeunes et visiteurs sont passés) à contrario, compliquée sur la Basse-Terre. Le lieu était inapproprié et la logistique non assurée.

Selon lui, le campus du Camp Jacob aurait été plus adapté.

Puis, il confirme aussi le non report des crédits CPO 2015-2018 sur le budget 2019. Sa volonté première était de réaliser le maximum de projets de ce contrat. De plus la Région Guadeloupe ne discute pas pour le report.

Enfin, il poursuit sur l'appel à projets lancés depuis la rentrée. La demande de projets est conséquente. Il lui faudrait trouver, maintenant, les voies et moyens pour lever à peu près 20 millions d'euros.

Il parle aussi de deux nouveaux projets relatifs à la création d'instruments musicaux (environ 500 000€) à la mise en place d'un cloud informatique (environ 1 000 000€). Tout cela nécessite une DSIN structurée, qui est en train de se mettre en place doucement.

Enfin il présente l'avancée des travaux de réhabilitation du service facturier. Le pôle est sous doté, l'idée est de centraliser par la création de services polaires pour la scolarité, pour la reprographie. Tous ces nouveaux outils sont mis en place sur le pôle, pour rendre la machine plus performante.

Il reste bien entendu la finalisation de la répartition des moyens entre les pôles selon des vrais critères.

Il conclut que le personnel est dynamique, s'investit, et il y a du potentiel.

Nous devons être fiers, se regarder en face car nous travaillons tous pour l'Université de l'avenir. Enfin il dit qu'il n'est pas en concurrent du Pôle Martinique, il est pour le développement du pôle Guadeloupe, sa référence reste l'Université de la Réunion.

B. Affaires institutionnelles

1. Approbation du PV 26 septembre 2018.

Ce projet de procès-verbal n'est pas finalisé, le **Vice-président** propose son report au prochain conseil polaire.

Monsieur Alice recommande l'externalisation de cette activité polaire, qui se densifie.

2. Conventions

➤ pour le coaching en formation continue (2017-2018).

BAILLEUR	OBJECTIFS	DUREE	MONTANT
Société CIL Consulting	Coaching en M1 SMAO	20h	1000 €
ST2 Cabinet Pompilius	Coaching en M1SMCCA et M2AGE	20h + 7 h	1350€
Ste GEOFFROY Wendy	Coaching en M2 CCA	20h	1000€
Ste NUISSIER ERROL Mike Luc	Coaching en M2 GRH	30h	1500€
Ste APSF Financement Domeurope	Coaching en M2GISS	18h	900€
Ste Caraïbe Location et Ingenierie	Coaching en LPABF	39h	1950€

Ste ROYER TARIUS	Coaching en M1SMAO et M2 Marketing	36h	1800€
Ste V.M. FORMATION	Coaching en DU, LP, M1 et M2	68h	3400 €
Ste SAGNIER Laure Anne Julie	Coaching en M2GISS	18h	900 €

Monsieur Hertogh s'interroge sur le taux d'efficacité de toutes ces heures de coaching ? Pour lui, cela s'apparente à de l'aide à la réussite, c'est donc un enjeu. Il est nécessaire d'avoir des résultats.

Monsieur Geoffroy rappelle que ce coaching porté par la Dosip était mis à disposition des étudiants, pour leur favoriser la recherche d'emploi

Monsieur Haral trouve le nombre d'heures est très important. Il aurait fallu regrouper les étudiants.

Madame Cyrille répond que le nombre ces heures est fonction des effectifs de chaque formation et des compétences requises pour la préparation de leur mémoire et soutenance. Elle rajoute que cette prestation est une nouveauté dans la maquette

Monsieur Geoffroy explique que ce service de formation continue est en pleine restructuration.

De nombreux dysfonctionnements ont déjà été relevés, des indicateurs de qualité sont presque impossibles. Le Président de l'Université a donc institué un conseil de gestion présidé par le Vice-président.

Un chargé de mission aux affaires de formation continue est nommé, pour l'instant c'est la phase de restructuration, les données ne sont pas claires, les indicateurs de qualité sont inconnus.

Le Vice-président conforte ses propos. Il poursuit que les chiffres annoncés sont sortis du dernier conseil de gestion. La formation continue ne se porte pas bien et corrobore par les faits portés dans le France-Antilles. Les locaux de surcroit, ne sont pas aux normes de sécurité.

Les discussions avec nos partenaires locaux sont difficiles. Il devient nécessaire de valider les statuts de cette structure.

Enfin le conseil de gestion a décidé d'interdire les enseignements dans les locaux du boulevard légitimus à compter du 1^{er} décembre 2018.

➤ **Pour les composantes et le Pur Guadeloupe**

Les Amis du Kendo 971	Utilisation du dojo Complexe Sportif Gaël Monfils	UFR SEN	1an	gratuit
Crous	Aménagement extérieur cafétéria	PUR	1an	12 000€
IFSI	Location amphi Recherche	PUR	1 mois	3 000€
Conseil Départemental de Guadeloupe	Partenariat pour la constitution d'archives orales	DPLSH	1 an	Défraiement des enseignants et terrain de stage
OUSTITI PARTY ANIM	Animation manifestation remise diplômes MIAGE	UFR SEN	1 jour	500€
BAY LA VWA	Prestation de Quadrille	PUR	1	960 €
RMS Sarl ROUS	Prestation de sonorisation pour le Chanté NWEL	PUR	1 jour	1 432€
Association KASIKA	Chanté Nwel du 13 décembre 2018	PUR	1 jour	3 000€
Les Gites Domaine de Carlan	Journée d'intégration des élèves ingénieurs	UFR SEN	1 jour	750 €
Direction des Affaires Culturelles	Avenant à la convention culturelle	PUR	2017/2018 2018/2019	47 472 €
GUADELOUPE ANIMATION	Organisation de l'arbre de Noël	PUR	1 jour	3 980 €
KAMODJAKA	Prestation culturelle	PUR	1 jour	750 € + 50% billetterie

Ces conventions de prestations simples validées par le chargé de mission polaire juridique, ne font l'objet d'aucune observation.

Monsieur Larrouy demande des précisions sur la convention CROUS et l'aménagement prévu.

Monsieur Haral répond que le CROUS souhaite aménager un espace protégé au niveau de la cafeteria de l'UFR SEN.

Madame Cyrille complète selon l'article 2 de la convention, il s'agit de travaux de construction d'une dalle qui sera recouverte d'un toit ondulé.

Enfin le **vice-président** soumet toutes ces conventions au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Toutes les conventions sont approuvées à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>12</i>

➤ **Autres formations**

BAILLEUR	OBJECTIFS	DUREE	MONTANT
Grande Ecole du Numérique Pole Emploi Guadeloupe	Ouverture du DU Opérateur Numérique/IUT	1 an	Subvention obtenue 50 000€
CIFAB ASFO EMPLOI	Ouverture LP Métiers Gestion comptable/IUT	3 ans	26 782 €
CIFAB ASFA	Ouverture de la LP MGO-Direction et Gestion de PME/IUT	3 ans	26 782 €
RLC Rosy LOCATIN	Organisation du test TOEIC/SEN	1 an	1 080 €
AGFTS	Participation de l'UA au DEETS/IUT	5 ans	Frais de scolarité + 8 000€
FORM ACTION-Ecole du travail	Participation de l'UA au DEASS/IUT	5 ans	Frais de scolarité + 8 000€
AGFTS	Participation de l'UA au DEES/IUT	5 ans	Frais de scolarité + 8 000€
AGFTS	Participation de l'UA au DEEJE/IUT	5 ans	Frais de scolarité + 8 000€
Convention relative à la mise en œuvre de la formation 2017-2018	Financement de formations /Formation continue	1 an	598 000 €

Madame Cyrille précise que la première la convention UA/la Grande Ecole du Numérique a obtenu un avis défavorable et les autres conventions ont un avis favorable de la CFVU. Toutefois, l'avis défavorable continue son parcours jusqu'au conseil d'administration.

S'agissant de la convention UA/la Grande Ecole du Numérique, qui a reçu un avis défavorable de la CFVU, **Monsieur Geoffroy** fait remarquer l'acharnement systématique d'un certain nombre d'élus sur le développement de l'IUT quel que soit le domaine, en terme de formation et de recrutement des vacataires, de convention. Certains confondent leur rôle d'élus avec des problèmes personnels. Pour lui cela est inadmissible et irresponsable, car ce sont des élus qui sabotent les projets.

Ce sont des jeunes qui resteront sur le bord de la route et qui ne pourront pas s'insérer professionnellement.

On n'a pas le droit de voter contre un tel projet. L'IUT a été lauréat du second appel à labellisation de la Grande Ecole du Numérique. Sa candidature est labellisée et obtenu une subvention de 50 000€. De plus Pôle Emploi, partenaire du projet, s'est engagé à cofinancer ce projet à hauteur de 42 000€.

C'est donc une recette globale pour l'UA de 92 000€.

L'IUT pourrait donc délivrer le diplôme intitulé « DU opérateur numérique » à des jeunes Guadeloupéens pour travailler dans les domaines de l'infographie, de la photographie de design web...

Il voterait donc favorablement pour la mise en place de cette convention. De plus il faut aussi une lettre d'acceptation de l'UA. Ce projet de convention sera soumis au prochain conseil d'administration.

Le Vice-président absent à la précédente CFVU, confirme que ces propos sont conformes aux échos qu'il a eus et souligne que ces pratiques pénalisent de manière indirecte les étudiants.

Monsieur Montauban dit que tout cela est grave. Il faut un changement de l'état d'esprit, qui doit aussi s'étendre à d'autres niveaux.

Monsieur Alice rappelle que l'intérêt des étudiants prime toute considération. Il s'interroge sur le refus de cette opportunité de financement ? Il serait aussi favorable à la mise en place de cette convention qui va dans l'intérêt des jeunes guadeloupéens.

Monsieur Hertogh demande si la CFVU a motivé cet avis défavorable.

Madame Cyrille lui remet l'extrait de PV de la CFVU du 29 octobre 2018.

Monsieur Hertogh en fait lecture « la CFVU émet de sérieuses réserves sur la capacité, en termes de ressources pédagogiques, de l'IUT et en particulier du département MMI à assurer des enseignements du DU Opérateur numérique en plus de ceux du DU MMI.

C'est un avis défavorable est à l'unanimité des présents.

Le Vice-président reprend que c'est à l'unanimité des votants, car il était absent.

Monsieur Geoffroy rajoute que ces subventions permettront le recrutement de vacataires ou le paiement d'heures complémentaires à des enseignements titulaires du département de mathématique/informatique.

A l'issue de tous ces échanges, **le Vice-président** soumet ce projet de convention « Ouverture du DU Opérateur Numérique » au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>La convention « DU Opérateur Numérique » est approuvée à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>1</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>11</i>

Le représentant des étudiants, James Larrouy s'informe sur la convention RLC Rosy LOCATIN, relative aux tests TOEIC pour 9 étudiants ? Qu'est-il prévu pour les autres étudiants ? Quels ont été les critères de sélection ?

Monsieur Haral demande si ce test est obligatoire, ou bien cela est une volonté de tester son niveau d'anglais ? Il conforme cependant l'obligation de ce test pour la formation ingénieur.

Le Vice-président dit que le Pur se renseignera et poursuit que ce test d'anglais est obligatoire (niveau de 780) pour obtenir le titre d'ingénieur. Il indique que l'objectif est de renforcer les étudiants ingénieurs très faibles en anglais et de veiller à ce que tous les étudiants lauréats disposent de ce test.

Madame Agape s'informe sur la possibilité d'inscrire tous les étudiants, par le biais d'une vraie convention, au lieu de se limiter aux élèves de la formation d'ingénieurs de l'UFR SEN.

Monsieur Geoffroy conseille les élus étudiants de porter ce point à la CFVU, pour permettre à tous les étudiants d'accéder à ce test qui figure à leur maquette de formation.

Monsieur Larrouy serait pour que cette préparation au TOEIC soit ouverte à tous les étudiants. Et il préconise qu'un tarif préférentiel soit offert aux étudiants, pour le test, ou de fixer des critères sociaux ou selon le niveau.

Madame Cyrille fait remarquer que cela doit être un projet global.

Madame Agape souhaite que cette proposition soit communiquée à tous les étudiants du pôle Guadeloupe.

A l'issue de tous ces échanges, le **vice-président** soumet toutes ces conventions au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Toutes les conventions sont approuvées à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>12</i>

C. Affaires financières

1. Budget primitif 2019

A la demande du Vice-président, **madame Cyrille** présente le BP 2019. Un dialogue de gestion est en cours, deux réunions se sont déjà déroulées avec la Présidence et le Vice-président des moyens.

Des nouvelles données permettront au pôle Guadeloupe d'obtenir de nouveaux moyens financiers et humains.

Par ailleurs, les reversements liés aux dépenses incompressibles de fonctionnement, des services communs, de l'administration générale et de la faculté de médecine seront, en 2019 réels.

Il faudrait aussi recourir à de fonds propres, tels que la taxe d'apprentissage, la location de salles...

Le budget primitif de fonctionnement 2019 se résume comme suit :

Dotation totale ministérielle	1 726 272€
Droits d'inscription universitaires	351 512 €
Ressources propres	712 286 €
Taxe d'apprentissage	27 624,67 €
Collectivités Régionales	250 000 €

(report)

Autres collectivités

21 600€

Soit un total de recettes de :

3 088 694,67€

Puis le **Vice-président** souligne que le reversement se fait de manière inégale. Il y a des composantes qui reversent rapidement et d'autres qui ne le font (exemple l'UFR SEN, la faculté de médecine pour les travaux cela n'est pas systématique). Puis il signale que le budget du pôle reste insuffisant, mais il faudrait fonctionner, et présente au conseil polaire les orientations budgétaires 2019 :

- l'application réelle de la collecte des ressources propres, comme décidé par le conseil entre 20% et 40%.
- La maîtrise des charges des fluides (en raison d'une augmentation de la consommation),
- la mise en place de convention avec le CROUS pour une répartition des charges d'électricité et d'eau potable sur les campus, ce qui n'est toujours pas le cas, cette dépense est supportée intégralement par l'UA,
- l'installation de compteurs subdivisionnaires pour le reversement des charges (eau, électricité) par les services communs, l'administration générale et la faculté de médecine,
- la participation de la formation continue aux frais généraux du pôle devrait être mise en place (quote-part à déterminer par le conseil),
- le partage des compétences techniques entre le pôle et les composantes en lieu et place des prestataires (mutualisation).

Madame Cyrille explique avoir contacté EDF, comme médiateur entre l'UA et le CROUS, mais le problème est très compliqué.

Monsieur Alice s'interroge sur la non-participation du CROUS aux charges du pôle. Il dit que cette situation est tout à fait anormale. IL faut installer des compteurs divisionnaires rapidement pour régler ce problème, et conclut, avoir été confronté à un problème identique, par le passé, en sa qualité de chef d'établissement.

Monsieur Hertogh fait remarquer qu'en sa qualité de doyen, connaissait des budgets de démarrage notifié à 90%, mais aujourd'hui, on parle de 70% : cela est beaucoup plus rare.

Il regrette que les effectifs des étudiants ne soient inclus comme indicateurs, Pour lui, il aurait fallu donner un budget primitif qui soit proportionnel aussi inscriptions des étudiants, dans les composantes.

Le Vice-président précise que c'est une première proposition. Ce budget primitif n'est pas définitif, c'est de l'amorçage pour le fonctionnement

A ce jour, les inscriptions ne sont pas terminées, donc les effectifs par filières sont inconnus. Pour lui, le plus scandaleux, serait de descendre en deçà des 70%.

Monsieur Alice confirme que le BR1 permettra de réajuster ce budget primitif 2019.

Monsieur Haral note un manque de cohérence entre les documents du pôle et ceux du CA, sur le montant de la subvention pour charge publique, 1 711 000€.

Madame Cyrille confirme que le montant de pôle est notifié par le DAF. Le différentiel provient sûrement des crédits fléchés soit à l'ESPE, soit à l'IUT. Il convient donc de lui poser la question au prochain CA, sinon elle l'interpellerà.

Puis, le **Vice-président** soumet ce projet de budget primitif 2019 au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Le projet de BP-2019 du pôle Guadeloupe est approuvé à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>1</i>
	<i>Pour</i>	<i>11</i>

2. Bilan CPO 2015-2018

Madame Cyrille poursuit par la présentation du bilan d'exécution du CPO en 2018.

- les crédits disponibles en 2018 : 1609 923,91 €
- les dépenses engagées 2018 : 1 444 001,46 €
- les projets engagés 2018 et livrés en 2019 : 224 227,30 € concernent exclusivement la faculté de médecine.
- les projets annulés sur CPO 2015-2018 : 179 922,45 €

Monsieur Geoffroy félicite le Vice-président pour la qualité des documents de travail et la précision des données et reconnaît que le pôle a relancé le CPO en très peu de temps.

Le **Vice-président** confirme que ce travail est réalisé par un petit noyau dont les personnes ressources sont mesdames Paturot, Dieudonné et Cyrille.

Monsieur Montauban indique que Mesdames Paturot et Dieudonne ont été formées à l'UFR SJE. Il rappelle qu'en compensation, le Pur doit remettre un poste de technicien à l'UFR SJE.

Monsieur Haral informe que le projet parking annulé au CPO sera sauvegardé et reprogrammé dans le CPER. Ce marché sera notifié en 2019. Il confirme que le

matériel a été commandé et la livraison est prévue en 2019 pour la faculté de médecine.

Ce point n'appelant de vote, le **Vice-président** rappelle que le CPO actuel se termine bien au 31 décembre 2018. Les projets ne sont plus reportables.

3. Présentation des projets stratégiques 2019-2022

Le Vice-président explique que dans le cadre de l'appel à projets du contrat stratégique, le Pôle Universitaire Régional a recensé, **120 projets pour une valeur globale de 18 816 071,58 €**, auprès des composantes et des services communs ou transversaux localisés sur le territoire de Guadeloupe.

Un groupe de travail s'est réuni le 10 octobre dernier, pour une étude des projets avant la rencontre, prévue avec la Région Guadeloupe le 16 octobre, ce a permis d'effectuer les premiers arbitrages.

Les projets sont classés comme suit :

- Projets stratégiques CPO,
- Projets stratégiques équipement laboratoires, salles de TP,
- Projets stratégiques numériques,
- Projets stratégiques rénovation, modernisation et équipement des locaux,
- Projets ouvertures sur le monde (voyage, séminaires récompenses),
- Autres projets.

S'agissant du CPO, les projets seront financés en partie par la Région Guadeloupe. Il s'agit exclusivement de l'investissement, visible et estimé à moins de 300 000€. Il conclut que :

- toutes les composantes sont retenues,
- un comité de pilotage UA/Région, sera constituée, pour une meilleure gestion, avec des réunions bimensuelles et des remontées budgétaires tous les six mois.
- le co-financement UA est demandé,
- la durée de réalisation devra être respectée,
- tous les projets devront être réalisés uniquement sur le territoire de Guadeloupe.
- Il ne sera pas possible de réaffecter les projets, si les délais ne sont pas respectés.
- des projets tels que l'acquisition d'algécos, des projets de constructions cadrés (comme le campus de Santé) sont inéligibles,
- les dossiers complets accompagnés des courriers de co-financement devront être présentés en conseil d'UFR, et aux instances polaires.

Puis, le Vice-président poursuit avec la mise en place d'un comité de pilotage pour la gestion des financements spécifiques (FEDER, FSE...) pour les autres projets.

Il reconnaît que les composantes ont joué le jeu.

L'image de la Guadeloupe est mauvaise en qualité de consommateur des crédits européens. Son désengagement est très important, contrairement à la Réunion.

S'agissant du projet de radio sur le campus du Camp Jacob, **Monsieur Alice** signale le partenariat financier de la Région avec la radio School, qui sert de banc d'essai pour les lycéens de Pointe-Noire.

Monsieur Geoffroy demande des précisions sur les dates et la programmation des projets ?

Madame Cyrille répond que l'on est en phase de démarrage, de l'élaboration de ce nouveau contrat. Il faudrait au préalable l'extrait des procès-verbaux des composantes et services mobilisant leur contribution financière sur ces projets.

Pour Monsieur James, une signalisation pour un affichage des informations en simultané et des plans de situation sont plus importants que le projet de ralentisseurs sur le campus de Fouillole.

Madame Cyrille répond que l'installation de ralentisseurs est une forte demande de l'UFR STAPS et la faculté de médecine. Le PUR a déjà fait appel à la police pour limiter la vitesse sur le campus.

Monsieur Haral rappelle que la hauteur des ralentisseurs est calibrée. Dans le CPER, le projet de signalisation peut être intégré. Dans le projet de réaménagement des campus, les deux projets se complètent

Monsieur Alice rappelle qu'en matière de sécurité, c'est une obligation réglementaire de mettre en place des plans.

Pour Monsieur Geoffroy, il faut installer des outils de diffusion instantanée, sur les campus. Il existe deux types de panneaux numériques :

- pour le pôle : des informations génériques,
- pour les composantes : des informations universitaires et pédagogiques (inscriptions, examens oraux...),

Il est nécessaire d'installer des plans sur tous les campus. Ils doivent être visibles, lisibles et protégés pour éviter leurs dégradations.

Monsieur Alice poursuit, que l'achat de ce type de matériel est sensible. Il faut nommer un personnel dédié à leur maintenance, ou encore établir un contrat de maintenance qui doit être bien ficelé par le service juridique.

Monsieur Geoffroy demande aussi le rajout d'un projet de trottoirs sur tous le campus et rappelle que la démolition du bâtiment Recherche doit intégrer tous ces changements.

Monsieur Larrouy annonce que le parking coté CROUS sera fermé, au second semestre 2018-2019, en vue de la construction d'un terrain sportif. Cela posera un problème de stationnement de plus de 70 véhicules par jour.

Monsieur Hertogh approuve les propose de Monsieur Geoffroy. En sa qualité de doyen, il a envisagé d'installer ces bornes informatiques pour l'affichage des emplois du temps, car pour lui, c'est avant tout, un service proposé aux étudiants. Il s'informe aussi sur les membres composant cette commission de choix.

Le Vice-président répond compte tenu du cadrage de la Région Guadeloupe, les membres composant cette commission, sont :

- Monsieur le Professeur Michel Geoffroy
- Madame Laura Cassin
- Monsieur Jean Alice
- Madame Marie-Hélène Dieudonne
- Madame Fanny Paturot
- Madame Cyrille et lui-même

Monsieur Haral informe de manière globale, les porteurs de projets devront désigner un chef de projet. Il aura pour mission le montage, le suivi et préparer la remontée des dépenses pour la Région. Concernant la signalétique des campus, il a remis à monsieur Marlin, un dossier qui doit être amélioré. Il faudrait par ailleurs associer la DSIN, pour sa numérisation.

Il conclut que toutes ces études sont aussi à intégrer dans le montage du CPO.

Madame Cyrille approuve cette proposition et reconnaît ce manque dans le précédent CPO. Par ailleurs, le PUR reste en attente de l'intégration de ces études dans le prochain contrat stratégique.

Monsieur Nagau complète par le projet de panorama dynamique réalisé par la DSIN pour le compte de l'IUT. Il pense que ce type de projet serait à étendre à tout le pôle Guadeloupe.

Monsieur Hertogh constate que le conseil de pôle n'a pas pris l'importance des propos du représentant étudiant, Il rappelle les difficultés existantes, la complexité d'accès des composantes du bas, ou des pompiers, pour y accéder, environ 45 minutes, en période de pointe. Il demande de lancer rapidement des discussions avec le CROUS.

Le Vice-président est surpris, le Pôle n'était pas informé de ces travaux, pourtant les relations, avec le Crous, sont bonnes.

Il va lancer une discussion avec le CROUS et le Port autonome, pour la mise en place d'une déviation.

Il poursuit, qu'à la demande du Président, l'espace vide situé entre la Faculté de Médecine et l'UFR STAPS sera bétonné, et pourrait être utilisé comme parking, de manière transitoire.

Monsieur Alice s'interroge sur les voies et moyens dont dispose l'UA, pour que CROUS diffère cette opération programmée en cours de l'année universitaire ? Pour lui cela peut être une source de conflits, sachant qu'il existe déjà les dysfonctionnements de non-paiement des fluides.

Monsieur Hertogh rétorque que les problèmes de circulation dans la partie basse du campus de Fouillole sont supérieurs à la partie haute, sans rajouter les difficultés rencontrées en période de pluie. Il y a la possibilité de mettre des allées dans tout le campus pour le désengorger et faciliter la circulation des étudiants. C'est un projet joli et simpliste car on sait très bien que l'on ne construira plus de parkings supplémentaires sur le campus de Fouillole.

Madame Cyrille confirme que le problème de parking, sur le campus de Fouillole est global. Le parking situé à l'entrée du campus est rempli dès 7h, le personnel a du mal à se garer.

Monsieur Geoffroy soutien les propos de Monsieur Hertogh. Il faudrait un itinéraire protégé entre tous les bâtiments du campus pour faciliter la circulation des piétons et des étudiants.

Monsieur Nuiro propose aussi de l'emplacement situé à l'entrée du campus, coté CROUS. Il faudrait discuter avec la Ville de Pointe-à-Pitre.

Monsieur Haral répond sur l'amélioration, la circulation, le stationnement et la sécurité du campus, vont s'améliorer, sur le campus. C'est un problème de temporalité qui sera réglé dans les deux ans à venir.

Monsieur Larrouy il ne faudrait pas que les voitures se garent dans l'emplacement de l'ancien bâtiment recherche, après sa démolition, car il n'y aura aucune reconstruction.

Madame Agape demande aussi l'aménagement des rebords de trottoirs, entre l'entrée du Campus et l'UFR SJE, par des plots anti franchissement, pour éviter le stationnement des véhicules.

Monsieur Haral confirme la programmation de ces trottoirs.

Monsieur Geoffroy, revient sur le second projet intitulé « vulgarisation des savoirs et techniques » porté par le SCD dans le cadre de Manioc. Le SCD bénéficie des recettes des trois régions. Il y a eu des déviations relevées.

Madame Cyrille rappelle l'avis négatif de la commission de choix. Après un complément d'information demandé par le Vice-président, le projet global de 56000€ était financé en partie par la Collectivité Territoriale de Martinique. Afin de ne pas pénaliser la Guadeloupe, le Vice-président n'a retenu que 28 000 €.

Le **Vice-président** rappelle la mise en garde de la Région Guadeloupe, après discussions avec les personnels du SCD, ce projet Manioc doit se réaliser uniquement sur le pôle Guadeloupe.

Monsieur Geoffroy dit ne pas être choqué par l'utilisation de ces crédits pour des projets portés par les étudiants des deux pôles.

Selon la Directrice de la BU Martinique, la CTM ne finance pas Manioc, car elle dispose de son propre outil de numérisation. Elle finance ponctuellement le SCD. Par ailleurs, comment vérifié que ces recettes sont réservées exclusivement à la Guadeloupe, car la gestion de Manioc est scandaleuse. Un groupuscule de personnes profite complètement des ressources de ces services communs (des voyages, des missions et des outils) 70% pour le pôle Martinique et 30% pour le pôle Guadeloupe. Enfin, Il n'y a aucun contrôle sur la qualité sur les travaux de recherche.

Le **Vice-président** souligne que dans le passé, les subventions de la Région Guadeloupe ont financé des projets du pôle Martinique.

Monsieur Larrouy s'informe sur les objectifs de Manioc ?

Monsieur Geoffroy répond que c'est une plateforme numérique hébergé par le SCD. C'est un très beau projet qui permet la numérisation, la captation de vidéo, soutenu par la BNF.

C'est pour cela, il ne faut pas l'utiliser n'importe comment. Il faut le soutenir mais en le remettant dans un bon axe de fonctionnement.

Monsieur Hertogh s'informe sur la méthode de vote. ? Sera-t-il global ou par projet complet ou incomplet ?

Madame Cyrille répond entre l'édition de ce document et la date du jour, la situation a beaucoup changé à savoir des conseils de composantes qui se sont tenus, des dossiers ont été complétés. Aujourd'hui, tous les projets sont complets.

Le Vice-président déclare que ce projet Manioc sera donc retiré, conformément aux avis de la commission de choix.

A l'issu de tous ces débats, le Vice-président soumet au vote des conseillers, les 45 projets, estimés à **3 279 586,90 € d'investissements**.

- part UA : 332 476,50 €,
- Part Région Guadeloupe : 2 947 110,46 €

Le résultat est le suivant :

<i>Le 45 projets estimés à 3 279 586,96€ du pôle Guadeloupe sont approuvés à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>12</i>

Le Vice-président signale que la validation des 45 projets par le conseil polaire, entraine la sécurisation d'environ 3 millions d'euros dans les orientations budgétaires 2019 de la Région Guadeloupe.

4. Acquisition d'un nouveau copieur.

Madame Cyrille présente le projet d'acquisition d'un copieur dans les services administratifs du PUR.

- la volumétrie moyenne se situait jusqu'à mi 2017 entre 6000 et 10 000 impressions par mois. Sur la dernière année, la volumétrie a considérablement augmenté pour atteindre près de 20 000 pages au mois.
- Après avoir discuté avec les collaborateurs et collaboratrices le constat est que pour une réunion des conseils/commissions, il fallait imprimer un dossier d'environ 80 pages en 12 exemplaires ce qui équivaut à environ 1000 pages pour un seul tirage.
- Il faut donc une machine plus rapide et surtout qui puisse supporter des éditions à fort volume pages comme celle-ci.
- Il y a aussi une augmentation considérablement du volume de numérisation, pour des besoins de transmission ou de conservation de documents. Cette nouvelle machine proposée devient une plateforme de numérisation, pour scanner jusqu'à 300 pages en une seule fois et jusqu'à 240 pages par minute. De plus, le double scan limitera les risques de bourrage à partir de chargeur de documents.

Donc, le projet serait de remplacer le copieur +364 par un copieur +558, avec une maintenance de 0,69€ pour la copie couleur et en noire. Enfin, il reste 11 loyers sur l'ancien copieur. Ils seront partagés entre le prestataire et le Pôle.

A l'issu de cette présentation, le conseil polaire rappelle que l'opportunité de cette dépense relève du Vice-président du Pôle Guadeloupe.

D. Affaires pédagogiques et de vie des campus

1. FSDIE (2^{ème} campagne 2018)

Madame Cyrille souligne qu'à partir de 2019, on ne parlera plus de FSDIE, mais de CVEC, Contribution à la vie étudiante. Il a fallu donc consommer ces soldes 2018. En raison des 45 dossiers, et du solde peu conséquent pour l'aide sociale, le Vice-président a retenu les candidatures n'ayant pas bénéficié d'aides de l'établissement (tuteurs, contrat, aide à la mobilité) an 2018.

Monsieur Larrouy signale que les travaux de la commission FSDIE étaient plus conformes à la réalité des demandes.

Après avis du directeur des affaires financières, la CFVU n'a pas validé la répartition faite en commission FSDIE étant donné l'obligation de respecter le seuil maximum de 30% pour la part du FSDIE social. En conséquence, le reliquat de l'enveloppe budgétaire de 36 847,80€ *Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes* (FSDIE) répartie de la manière suivante :

- 70% pour le volet associatif soit 31 272,50€
- 30% pour le volet social soit 5575,30€,

Les propositions de la CFVU du 16 novembre 2018 sont les suivantes :

- Les 42 dossiers obtiennent, pour la subvention volet social :

Dossier	Demande	Commission FSDIE	CEVU
2018-12	2 799,90 €	500,00 €	252,00 €
2018-13	807,13 €	600,00 €	303,00 €
2018-14	1 500,00 €	483,37 €	244,00 €
2018-15	9 992,00 €	0,00 €	0,00 €
2018-16	7 600,00 €	237,50 €	120,00 €
2018-17	2 400,00 €	237,50 €	120,00 €
2018-18	6 300,00 €	0,00 €	0,00 €
2018-19	1 500,00 €	500,00 €	252,60 €
2018-20	889,79 €	483,37 €	244,00 €
2018-21	6 410,00€	500,00 €	252,60 €
2018-22	1 500,00 €	500,00 €	252,60 €

2018-23	1 860,00 €	500,00 €	252,60 €
2018-24	400,00 €	483,37 €	244,00 €
2018-25	400,00 €	400,00 €	202,00 €
2018-26	850,00 €	0,00 €	0,00 €
2018-27	700,00 €	237,50 €	120,00 €
2018-28	4 428,00 €	500,00 €	252,60 €
2018-29	449,00 €	449,00 €	224,30 €
2018-30	4500,00 €	500,00 €	252,60 €
2018-31	2500,00 €	291,90 €	147,00 €
2018-32	1 674,00 €	0,00 €	0,00 €
2018-33	1550,00 €	550,00 €	277,00 €
2018-34	1 445,30 €	550,00 €	277,00 €
2018-35	900,00 €	400,00 €	202,00 €
2018-36	1500,00 €	500,83 €	251,40 €
2018-37	4 570,00 €	0,00 €	0,00 €
2018-38	9 535,53 €	0,00 €	0,00 €
2018-39	1 490,00€	0,00 €	0,00 €
2018-40	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2018-41	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
2018-42	550,00 €	550,00 €	277,00 €
2018-43	2 570,00 €	0,00 €	0,00 €
2018-44	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2018-45	499,00 €	0,00 €	0,00 €
2018-46	1638,00 €	400,00 €	202,00€
2018-47	8 670,00 €	0,00 €	0,00 €
2018-48	5 630,00 €	0,00 €	0,00 €
2018-49	6 670,00 €	0,00 €	0,00 €
2018-50	4 275,00 €	0,00 €	0,00 €
2018-51	900,00 €	0,00 €	0,00 €
2018-52	1 500,00 €	400,00 €	202,00 €
2018-53	300,00 €	300,00 €	151,00 €
2018-54	1 140,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		11 054,34 €	5 575,30 €

▣ Annexe II – FSDIE volet associatif

6 associations candidatent, à l'appel FSDIE pour 28 projets et 2 projets fédérateurs.

UNITED STUDENTS : 6 projets pour 11 530,00 €.

Projets	Objectifs	Budget	FSDIE souhaité	Commission FSDIE	CFVU
Art et culture	Journé Kréyol	260,00	180,00	180,00	180,00
Sport et Loisirs	YearBook	7 000,00	2 000,00	1 500,00	1200,00
Solidarité/ Humanité	Noel à l'hôpital	970,00	770,00	770,00	770,00
Solidarité/ Humanité	Détente over the Beach "ATG"	760,00	505,00	505,00	505,00
Solidarité/ Humanité	Détente over the Beach "ATG aux Stes	1 700,00	1 200,00	800,00	800,00
Art et culture	Journées à thème & lancement association	840,00	740,00	740,00	740,00
Montant des projets United Students		11 530,00	5 395,00	3 695,00	4 195,00

EIG : 4 projets pour 12 680,45 €

Projets	Objectifs	Budget	FSDIE souhaité	Commission FSDIE	CFVU
Sport et Loisirs	Week-End d'intégration	9 115,45	3 800,00	-	500,04
Environnement	Collecte des déchets et valorisation des déchets	1 500,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Environnement	Journée découverte, culture et environnement	1 265,00	900,00	150,00	150,00
Autres	Fête et village de la science	800,00	800,00	150,00	150,00

Montant des projets EIG	12 680,45	6 500,00	1 300,00	1 800,04
--------------------------------	------------------	-----------------	-----------------	-----------------

GWADA STAPS : 5 projets pour 19 145,00 €.

Projets	Objectifs	Budget	FSDIE souhaité	Commission FSDIE	CFVU
Sport et Loisirs	Journée nationale sport et handicap	2 600,00	2 600,00	2 400,00	2 400,00
Autres	Congrès ANESTAPS	2 750,00	2 750,00	1 500,00	1 500,00
Animation du campus	Tournoi Futsal Cup	3 750,00	3 000,00	1 500,00	1 500,00
Santé	Formation premiers secours	6 500,00	6 500,00	3 926,77	5 005,77
Autres	Soirée de fin d'année	3 545,00	2 545,00	1 500,00	1 500,00
Montant des projets Gwada STAPS		19 145,00	17 395,00	10 826,77	11 905,77

MEDIK WEST INDIES : 4 projets pour 44 000,00 €.

Projets	Objectifs	Budget	FSDIE souhaité	Commission FSDIE	CFVU
Solidarité et humanitaire	Gala caritatif	40 000,00	10 000,00	-	1 000,00
Solidarité et humanitaire	Calendrier solidaire	2 000,00	1 000,00	800,00	800,00
Solidarité et humanitaire	Diverses actions solidaires	1 500,00	500,00	400,00	400,00
Solidarité et humanitaire	Tournois sportif caritatif	500,00	500,00	350,00	350,00
Montant des projets Médik West Indies		44 000,00	12 000,00	1 550,00	2 550,00

CGSU : 5 projets pour 28 900,00 €

Projets	Objectifs	Budget	FSDIE souhaité	Commission FSDIE	CFVU
Sport et Loisirs	Inter-Antilles	6 500,00	3 000,00	500,00	1 500,00
Sport et Loisirs	UNIMERMON T	5 000,00	2 000,00	850,00	850,00
Sport et Loisirs/arts . Cult	Inter campus Fouillole/ESPE /CAMP JACOB	5 800,00	2 500,00	700,00	1 300,00
Sport et Loisirs/arts . Cult	CARAIBE CRICKET	8 600,00	4 500,00	850,00	850,00
Sport et Loisirs/arts . Cult	Plongée SUBAQUATIQ UE	3 000,00	1 500,00	500,00	500,00
Montant des projets CGSU		28 900,00	13 500,00	3 400,00	5 000,00

THEMI'X : 4 projets pour 3 855,62 €.

Projets	Objectifs	Budget	FSDIE souhaité	Commission FSDIE	CFVU
Sport et loisirs / Animation	Soirée de clôture de fin d'année	1 840,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00
Animation du campus	Aménagemen t de la maison de l'étudiant de l'UFR SJE	1 143,99	1 043,99	-	800,00
Sport et loisirs / Animation	Equipement pour manifestation sportive	371,63	251,69	251,69	251,69
Autre	Délégation à la cour d'appel de Basse-Terre	500,00	430,00	430,00	430,00
Montant des projets Gwada THEMI'X		3 855,62	3 065,68	2 021,69	2 821,69

PROJETS FEDERATEURS : 2 projets 8 000,00 €.

Projets	Objectifs	Budget	FSDIE souhaité	Commission FSDIE	CFVU
Art et culture	Village des associations	5 000,00	3 000,00	2 000,00	2 000,00
Art et culture	Noël au Camp Jacob	3 000,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00
Montant des projets FEDERATEURS		8 000,00	5 000,00	3 000,00	3 000,00

Monsieur Hertogh s'interroge sur la finalité d'une subvention de 1000€ alors que le projet nécessite 20000 € ?

Madame Cyrille explique que les associations ont présentés leurs projets. L'obtention d'une subvention entraine l'élaboration d'un bilan financier et un contrôle à postériori possible.

Monsieur Alice confirme le contrôle possible des documents comptables de l'association par la Cour des comptes. Le Président de l'association est à ce moment seul responsable de ses dossiers.

Monsieur Hertogh souhaite que ces règles soient rappelées aux associations étudiantes.

Madame Cyrille propose d'associer Madame l'Agent-Comptable à cette communication.

Monsieur Nuiro fait le parallèle avec les subventions régionales pour le CPO.

Monsieur Alice souligne que les financements européens sont encore plus stricts.

A l'issu de cette présentation, le **Vice-président** soumet ces propositions FSDIE, au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Les répartitions du FSDIE 2018 volet associatif (31 272, 50€) et volet social (5 575,30€) sont approuvées à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>11</i>

2. Offre de formation continue 2018-2019

Madame Cyrille rappelle que le précédent conseil avait validé l'offre de formation continue pour 2018-2019.

Il convient aujourd'hui de rajouter formation intitulée le Diplôme universitaire Activités sportives et publics à besoins spécifiques en collaboration avec l'UFR STAPS.

Le Vice-président soumet alors l'offre de formation continue 2018-2019, modifiée au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>L'offre de formation continue modifiée pour 2018-2019 du pôle Guadeloupe est approuvée à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>12</i>

3. Tarifs formation continue 2018-2019

Le Vice-président soumet le tarif de cette nouvelle formation continue 2018-2019 au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Les tarifs de formation continue actualisés pour 2018-2019 sont approuvés à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>12</i>

4. Domiciliation l'association AECOM, sur le campus de Fouillole

Madame Cyrille présente l'association AECOM (Association des étudiants en Master Ecotrop) qui sollicite la domiciliation du siège social sur le campus de Fouillole. Les objectifs concernent des sorties, des visites et des activités en rapport avec l'écologie tropicale maritime et terrestre.

Le Vice-président soumet cette demande de domiciliation de l'AECOM, au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Cette demande de domiciliation sur le campus de Fouillole de l'AECOM, est approuvée à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>12</i>

E. Affaires Commission de Recherche

1. Appels à projet recherche.

- *Relevé de décisions du 15 octobre 2018* : Madame Cyrille présente les conclusions des points financiers validés en commission recherche.
- *Relevé de décisions du 13 novembre 2018* : Madame Cyrille présente les conclusions des points financiers validés en commission recherche.

Le **Vice-président** soumet alors ces conclusions financières, au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Les conclusions financières des commissions recherche du pôle Guadeloupe du 15 octobre et 13 novembre 2018 sont approuvées à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>0</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>12</i>

2. Conventions recherche

Il s'agit des appels à projets de recherche et de conventions présentés en commission recherche. Ils sont soumis à l'avis du conseil polaire avant leur passage au conseil d'administration.

Le **Vice-président** soumet ces projets de recherche et de conventions ; au vote des conseillers. Le résultat est le suivant :

<i>Les projets de recherche et des conventions sont approuvés à l'unanimité des votants.</i>	<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
	<i>Abstentions</i>	<i>1</i>
	<i>Contre</i>	<i>0</i>
	<i>Pour</i>	<i>12</i>

F. Questions diverses

- *Ouverture et fermeture des portes du bâtiment Recherche : de nombreux dysfonctionnements sont relevés : une clé sera remise au prestataire de sécurité.*
- *Projet de restauration sur le campus de Fouillole : l'information est donnée au conseil polaire. Ce point sera inscrit au prochain conseil polaire.*
- *Projet de campus vert : il s'agit d'équiper les campus de poubelles vertes, de détecteurs de présence, des robinets à mécanismes infra-rouge et d'installer un vélo pour recharge téléphonique.*
- *Semaine de révision à l'UFR SEN n'est toujours pas opérationnelle, Le Doyen de l'UFR SEN sera sensibilisé.*
- *Accessibilité des notes sur la plateforme de l'EN est impossible. La consultation des notes est un droit de l'étudiant qui est inscrit dans le règlement de la licence.*
- *Une question est restée sans réponse : sur quelle base juridique la note de zéro est attribuée à un étudiant, après trois absences ?*

L'ordre du jour étant épuisé, le Vice-président lève la séance à 13h20.